RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INSP
Institut national du service public

Sélection pour l'accès aux classes préparatoires Talents INSP-INET au titre de l'année 2025-2026

Rapport de la commission de sélection

Les classes préparatoires « Talents du service public » s'inscrivent dans le cadre de l'ordonnance n° 2021-238 du 3 mars 2021 favorisant l'égalité des chances pour l'accès à certaines écoles de service public. La loi du 24 mars 2025 prolonge jusqu'au 31 août 2028 le dispositif expérimental des concours « Talents » pour l'accès à cinq écoles de service public (INSP, INET, EHESP, ENSP et ENAT). Le présent rapport intervient dans ce moment particulier. Les constats et remarques formulés pourront alimenter en premier lieu la réflexion et la préparation des futurs candidats mais pourront également apporter des éléments d'appréciation sur le dispositif en lui-même pour les pouvoirs publics.

Les personnes pouvant se présenter à ce concours sont celles « *qui suivent, à la date de clôture des inscriptions, ou ont suivi, dans les quatre années civiles précédant l'année au cours de laquelle le concours est ouvert, un cycle de formation préparant à l'un ou plusieurs des concours externes ou assimilés donnant accès à ces écoles ou organismes, accessible au regard de critères sociaux et à l'issue d'une procédure de sélection* » (article 1er de l'ordonnance du 3 mars 2021).

Le décret n° 2021-239 du 3 mars 2021 modifié instituant des modalités d'accès à certaines écoles de service public et relatif aux cycles de formation y préparant prévoit que l'Institut national du service public (INSP) et le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT, ici représenté par l'Institut national des études territoriales, INET) fassent partie des établissements organisant ces cycles de formation. Les candidats remplissent :

- *« 1° Au plus tard lors de l'admission à ce cycle, les conditions requises de la part des candidats aux concours externes ou assimilés correspondants » ;*
- *2° Lors de l'admission, les conditions de ressources fixées pour bénéficier d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux »* (article 1er).

En outre, les candidats sont sélectionnés « *au regard notamment de la qualité de leur parcours de formation antérieur, de leurs aptitudes et de leur motivation* » (article 2). Le cycle de formation pour la préparation du deuxième concours externe de l'INSP et du concours d'administrateur territorial est assuré, depuis la rentrée 2021, sur trois campus différents : Nantes, Paris et Strasbourg.

Pour la présente sélection, Il a été décidé d'ouvrir 70 places, se répartissant de la façon suivante :

- 22 au sein du campus de Nantes, organisé en partenariat avec le CNFPT-INET, l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG) de Nantes et Nantes Université ;
- 26 au sein du campus de Paris, qui s'adosse à l'université de Paris 1-Panthéon Sorbonne-ENS ;

- 22 au sein du campus de Strasbourg, monté en partenariat avec le CNFPT-INET, l'Institut d'études politiques (IEP) de Strasbourg et l'Université de Strasbourg.

Le recrutement de la promotion 2025-2026, qui fait l'objet de ce rapport, a été commun aux trois campus.

Les étudiants admis dans ces classes préparatoires Talents bénéficient d'une année de préparation en priorité aux concours de l'INSP et d'administrateur territorial, ainsi qu'à d'autres concours de la fonction publique de catégorie A+ de leur choix – par exemple, concours des Assemblées, de l'Ecole des hautes études en santé publique (EHESP), de cadre de direction de la Banque de France, de conseiller ou conseillère de tribunal administratif et de cour administrative d'appel, des juridictions financières, etc.

Durant leur scolarité, les étudiants peuvent aussi passer des concours de la fonction publique de catégorie A, comme les concours des Instituts régionaux d'administration (IRA), d'attaché de la Ville de Paris, d'attaché territorial, etc. La commission d'admission tient à rappeler que les classes préparatoires « Talents du service public » de l'INSP et de l'INET ont principalement vocation à préparer les étudiants aux concours A+ et, accessoirement, aux concours A. En complément de la lecture du présent rapport, la commission invite les futurs candidates et candidats à consulter, sur le site internet de l'INSP, l'ensemble des références utiles à leur préparation, parmi lesquelles les textes officiels, les rapports de jurys des précédentes promotions ainsi que le webinaire de présentation des trois campus.

Les membres de la commission d'admission ont été désignés par une décision du 14 février 2025 de la directrice de l'INSP, conformément à l'article 4 de l'arrêté du 5 août 2021 relatif aux cycles de formation dénommés « Prépas Talents » :

- M. Louis STROEYMEYT, administrateur de l'État, représentant la directrice de l'INSP en qualité de président, avec voix prépondérante ;
- M. Bruno DENIS, cadre de l'INSP chargé des questions d'égalité des chances ;
- Mme Aline HUMBERT, personnalité extérieure choisie pour ses compétences en matière de recrutement et de formation ;
- Mme Elisabeth ROZIER, fonctionnaire extérieure à l'INSP, relevant d'un corps ou cadre d'emplois de niveau au moins équivalent à celui ou ceux auxquels le concours préparé donne accès, choisie pour ses compétences en ressources humaines.

La commission d'admission remercie tout particulièrement Mme Audrey MUCKENSTURM, chargée de mission pour les politiques de diversité, qui a fait preuve d'un engagement sans faille et d'un professionnalisme à toute épreuve. Elle a su, à chacune des phases de sélection, accompagner la commission dans la résolution des nombreuses questions qui se sont posées, tout en veillant à rendre le processus le plus agréable possible. La commission remercie également vivement Mme Michèle BORNERT, cheffe du département de la diversité des talents, des concours et des évaluations, pour son implication constante et son précieux soutien tout au long de la sélection. Elle est enfin très reconnaissante à Mme Maryvonne LE BRIGNONEN, directrice de l'INSP et à M. Philippe LIGER-BELAIR, directeur de la formation initiale et continue, pour leur confiance et la clarté des orientations fixées.

La campagne de recrutement

L'ouverture des opérations d'information et de communication a été réalisée en janvier 2025, d'abord par le biais de la mise à jour des pages dédiées sur les sites web de l'INSP et de l'INET puis par une actualisation de l'information sur leurs réseaux sociaux. Un webinaire a été réalisé afin d'expliciter aux futurs candidats les modalités du dispositif et ses avantages en termes d'accompagnement et de suivi. L'inscription dans le temps long du dispositif et cette communication active ont assurément contribué à l'accroissement significatif du nombre de candidatures (+ 61 % par rapport à 2024 ; + 81 points de pourcentage depuis 2021). L'association La Cordée s'est également fortement mobilisée pour rassurer et réduire l'autocensure des potentiels candidats.

Les inscriptions ont été ouvertes le 27 janvier 2025 et la date de clôture a été fixée au 14 mars à 17 heures, pour les inscriptions en ligne et au 17 mars, cachet de La Poste faisant foi, pour la réception des dossiers. Les candidatures s'effectuent en deux temps, après une demande de dossier opérée par le candidat auprès de l'INSP :

- le renseignement de ce dossier sur le site de l'INSP ;
- l'envoi par courrier du dossier avec l'ensemble des pièces justificatives.

1 141 demandes de dossiers ont été adressées à l'INSP mais seules 589 candidatures ont été effectivement renseignées sur le site de l'INSP. À l'issue de la campagne de recrutement, l'INSP a réceptionné 446 dossiers avec l'ensemble des pièces justificatives, contre 298 dossiers complets l'année précédente, soit une hausse de 49 % entre 2024 et 2025.

Tableau retraçant le nombre de candidatures depuis l'ouverture du dispositif :

ANNÉES	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de candidatures	325	286	315	365	589
Croissance (2021 = base 100)	100	88	97	112	181

Ces données témoignent de l'intérêt croissant que suscite le dispositif et démontrent qu'il couvre un besoin réel pour permettre à des profils, parfois éloignés de la fonction publique, de s'y intéresser et de l'enrichir. Le dispositif est désormais bien identifié dans l'écosystème des classes préparatoires et présente de sérieux avantages concurrentiels. Le maintien à un haut niveau du nombre de candidatures ne doit cependant pas masquer un déficit de qualité de certaines d'entre elles, ou parfois de candidats en dehors de la cible, ce qui demande de redoubler d'efforts pour cerner les potentiels concernés et d'ajuster le dispositif afin d'éviter les effets d'aubaine. A ce titre, la commission d'admission relève qu'un nombre non négligeable de candidatures de demandeurs d'emploi, éligibles au dispositif, a pu interroger en raison d'une inadéquation manifeste entre le profil, le projet et les motivations des candidats, d'une part, et le contenu, les exigences et les débouchés de la préparation, d'autre part.

La commission d'admission ne peut que saluer les efforts réalisés par l'ensemble des acteurs, de l'INSP aux universités, en passant par d'anciens élèves réunis au sein d'associations ou non, pour promouvoir ce dispositif. L'un des intérêts essentiels de cette voie « égalité des chances » est de créer cette synergie et cette mobilisation d'acteurs aussi divers. Il convient que chaque acteur tienne des propos rassurants et encourageants pour lutter contre l'autocensure, sans toutefois occulter l'exigence attendue, pour ne pas créer de désillusions ou d'incompréhensions.

Cette campagne de sensibilisation devrait ainsi mettre en exergue qu'il est dans l'intérêt des candidats, s'ils veulent envisager de manière plus sereine cette année de préparation exigeante, d'avoir achevé un cursus en Master, même si les textes conditionnent l'accès aux concours de la haute fonction publique à l'obtention d'un diplôme sanctionnant trois années d'études supérieures.

La commission d'admission s'est, à plusieurs reprises et à différentes étapes du recrutement, interrogée sur l'orientation de certains candidats qui manifestaient peu d'intérêt pour le service public, en dehors de l'action diplomatique de l'État. A ce titre, la commission d'admission rappelle aux futurs candidats que la préparation des seuls concours du ministère des affaires étrangères ne saurait être un projet professionnel suffisant pour justifier une intégration à l'une des classes préparatoires « Talents du service public ».

Par ailleurs, le profil très juridique et en particulier publiciste des candidats reste encore largement dominant. La commission d'admission appelle l'ensemble des acteurs à accroître leurs actions de communication vers des filières de formation qui se sentent moins concernées par l'action publique (sciences humaines, économie, écoles de commerce…) afin de diversifier l'origine académique des candidats et apporter ainsi des compétences nouvelles.

La sélection des dossiers

Conformément à l'article 2 du décret du 3 mars 2021 modifié et à l'article 6 de l'arrêté du 5 août 2021 relatif aux cycles de formation dénommés « Prépas Talents », la commission d'admission a procédé successivement à :

- l'examen des dossiers constitués par les candidats et la détermination de la liste des candidats retenus pour participer à l'entretien d'admission ;
- la fixation de la liste définitive des candidats admis à l'issue des entretiens individuels d'admission.

La commission s'est réunie du 22 au 24 avril 2025 pour examiner tous les dossiers réceptionnés dans les délais. Comme l'an dernier, la qualité de très nombreuses candidatures doit être soulignée. L'étude des dossiers a, dans un premier temps, porté sur le respect des critères d'éligibilité au dispositif (diplôme, ressources, situation professionnelle).

Dans un second temps, la commission a étudié attentivement les lettres de motivation et le parcours de chaque candidat. Concernant les lettres de motivation, la commission s'est interrogée sur leur apport réel. Les candidats ont assez peu profité de cet espace pour dévoiler leur personnalité, leurs ambitions et projets. Beaucoup trop de ces lettres paraissaient artificielles, sans relief et n'apportaient pas d'éléments concrets sur l'auteur, à telle enseigne que la commission a eu le sentiment de lettres rédigées par d'autres, voire confiées à une intelligence artificielle, comme l'avait déjà noté la commission de l'année précédente. Cette forme très impersonnelle de la lettre de motivation nuit en premier lieu au candidat. La commission tient à rappeler que la lettre de motivation est le premier lien « incarné » entre le candidat et les membres de la commission. Elle doit refléter la personnalité et le parcours du candidat mais ne doit pas scénariser à l'excès des éléments biographiques au point de chercher à jouer sur un pathos malvenu. Elle doit permettre de cerner les motivations, la curiosité et les centres d'intérêt des candidats et ne pas se limiter à une simple description du CV et un énoncé des avantages d'une classe préparatoire Talents, séquence répétitive et avantages dont la commission a déjà connaissance. La lettre de motivation ne doit et ne peut pas tout énoncer.

Toutefois, elle peut contenir des entrées donnant l'occasion d'un approfondissement lors d'un éventuel entretien.

Comme pour les années précédentes, la commission est surprise par le nombre de candidats souhaitant exercer, et parfois de manière exclusive, dans le champ diplomatique. Il est souhaitable de rappeler le caractère très sélectif de ce domaine et qu'un tel projet n'exonère pas les candidats d'un intérêt pour d'autres politiques publiques nationales ou européennes, notamment au regard des réformes récentes de la haute fonction publique qui renforcent le caractère interministériel du principal corps de la haute fonction publique d'Etat, à savoir le corps des administrateurs de l'Etat.

La commission tient à souligner la richesse des stages, des engagements dans la vie associative ou publique d'un grand nombre de candidats au point d'éclipser parfois dans le CV le parcours académique proprement dit à une part tout à fait congrue. Cela n'a pour autant jamais été un critère de sélection.

Enfin, une attention particulière a été portée au parcours académique des candidats. La commission d'admission n'a pas cherché à retenir systématiquement les meilleures mentions ou notes mais s'est intéressée aux progressions, à la diversité des origines académiques, aux efforts réalisés pour investir de nouvelles matières dans les cas de réorientation. La commission souhaite rappeler qu'il n'y a pas de filière de formation privilégiée dès lors que les motivations et la cohérence du projet sont clairement explicitées, ce qui renforce l'intérêt d'une lettre de motivation engagée et sincère.

La commission a donc examiné 446 dossiers recevables. À ce stade, il a été constaté que 51,8 % de ces dossiers étaient présentés par des femmes.

Au terme de cet examen, la commission a souhaité retenir le plus grand nombre de candidats et c'est ainsi près d'un dossier sur trois qui a été sélectionné pour la phase orale, soit 149 dossiers, avec une parité puisque 50,3 % femmes et 49,7 % hommes ont été retenus.

Les entretiens d'admission

En préalable des entretiens oraux de sélection, les membres de la commission ont suivi une sensibilisation à la lutte contre les discriminations et les biais sociaux, dispensée par un intervenant le 17 avril 2025.

Les candidats admissibles ont été convoqués pour l'oral d'admission du 12 au 16 mai et du 19 au 23 mai 2025 dans les locaux de l'INSP à Paris.

Avant ou pendant les auditions, 6 candidats se sont désistés, portant à 143 le nombre de candidats auditionnés au cours des deux semaines.

Pour des raisons d'éloignement à l'étranger de certains candidats, la commission a accepté de procéder à l'audition de certains candidats par visioconférence, sur la base d'un justificatif établissant que l'éloignement était sous-tendu par des raisons objectives et recevables (stage, échange universitaire, etc.). Elle tient à souligner que ce dispositif, utile dans certaines circonstances et malgré toutes les précautions prises en amont pour en assurer le bon fonctionnement, n'est pas optimal. Le candidat n'est pas placé dans les meilleures conditions

(bruit environnant, passage…), quand ce ne sont pas des difficultés techniques, notamment de son, qui perturbent l'échange.

La commission tient à souligner que l'oral ne vise en aucune manière à valider des connaissances. Chaque entretien s'est ouvert en rappelant qu'il était placé "sous le signe de la bienveillance", ce qui a pu conduire quelques candidats à s'amuser d'une expression devenue galvaudée mais cela a globalement permis de faire redescendre, de façon performative, la pression pour un grand nombre de candidats. L'entretien porte sur l'actualité, la curiosité des candidats et leur aptitude à raisonner en prenant appui sur leur cursus académique ou leurs stages ou engagements volontaires.

L'oral dure 20 minutes et se déroule en deux parties. Une première au cours de laquelle le candidat présente son parcours, ses motivations et son projet, et une seconde consacrée à des questions. Cette dernière est elle-même composée de plusieurs temps :

- un temps de questions sur l'exposé qui permet au candidat de préciser ou d'illustrer son propos tout en le mettant à l'aise ;
- un temps de questions sur l'environnement proche ou sur la projection du candidat ou bien sur la place du candidat dans un collectif de travail ;
- un temps sur l'actualité, la connaissance de politiques publiques ou des institutions nationales ou européennes.

La commission a été favorablement impressionnée par certains candidats très matures, aux idées très claires et intéressés par une diversité de politiques publiques.

Lors de la première partie, le candidat contrôle l'entretien. Le jury n'a jamais interrompu un candidat lors de sa présentation liminaire, sauf dans le cas où le temps prévu et annoncé (5 minutes) était largement dépassé, de sorte à permettre aux candidats de conclure. Les membres de la commission attendent donc un exposé structuré complétant le CV et la lettre de motivation. Trop de candidats se sont présentés sans avoir préparé leur présentation, totalement déstructurée, courte ou n'étant qu'une pâle synthèse de leur CV. Les candidats qui débutent leur oral sans avoir préparé leur présentation, sans même utiliser les 5 minutes qui leur sont attribuées pour cela, envoient d'emblée un mauvais signal.

En outre, la commission attire l'attention des candidats sur la nécessité de s'intéresser aux politiques publiques principales (santé, économie, éducation, sécurité, logement…) et à l'actualité, et ne pas se limiter à la seule politique étrangère de la France même si on ambitionne d'exercer au sein du ministère des affaires étrangères. La réforme de la haute fonction publique impose une réelle mobilité géographique et fonctionnelle de l'encadrement supérieur, les candidats ne peuvent ignorer cette réalité. Trop de candidats évoquent pour seule perspective le corps diplomatique tout en faisant preuve de connaissances légères voire indigentes sur le cadre européen.

Par ailleurs, pour l'échange, les membres de la commission ont privilégié systématiquement les centres d'intérêt des candidats. Ils ont toujours apprécié les candidats qui raisonnaient, argumentaient ou exprimaient clairement leur avis et qui, même sans connaissances précises, cherchaient à construire un raisonnement.

La commission appelle de nouveau l'attention des candidats sur la nécessité de se renseigner sur les différentes matières des différents concours auxquels ils envisagent de se présenter, sur le niveau d'exigence de ces concours et d'investissement dans la préparation, et sur les

fonctions visées à l'issue de ces concours. Trop de candidats n'ont pas été capables de proposer une brève auto-évaluation sur les épreuves des concours préparés, faute de connaître ces dernières. Par ailleurs, même si la commission est sensible aux candidats motivés avec un objectif très précis, il est prudent de réfléchir à des perspectives de second niveau ou à d'autres moyens pour atteindre son objectif.

La commission a apprécié des parcours académiques atypiques, parfois sinueux mais que le candidat savait expliquer et mettre en perspective avec son projet, dès lors qu'il savait convaincre les membres de la commission qu'il possédait les ressources et la volonté nécessaires à la réalisation de celui-ci.

La commission s'est également attachée à estimer les aspirations, les projections et les capacités des candidats à s'intégrer dans un collectif de travail pour cette année de préparation, veillant à constituer un groupe de préparationnaires fonctionnel.

Au terme des deux semaines d'entretiens réalisés par la commission d'admission, la procédure de sélection a permis de pourvoir aux 70 places proposées (55,1 % d'hommes et 44,9 % de femmes).

Le choix des campus

La commission a cherché à comprendre l'ordre de préférence du candidat pour l'un des trois campus INSP-INET proposés (Nantes, Paris, Strasbourg).

Les membres de la commission sont restés dubitatifs quant aux choix et motivations des candidats concernant les campus d'affectation. Comme pour les années précédentes, le campus parisien est largement plébiscité, encouragé en cela par le très grand nombre de possibilités offertes aux candidats en dehors de la classe préparatoire talents INSP-INET. Cette forme de jacobinisme de candidats qui considèrent le choix de la capitale comme étant celui proposant le plus court chemin pour atteindre leurs buts relève davantage d'une projection sur un héros balzacien que de la réalité statistique. Au-delà de particularités liées à leur ancrage local, les trois campus INSP-INET proposent le même degré d'accompagnement financier, matériel et pédagogique, la même scolarité et les mêmes entraînements. En termes d'exigence et de performance, ils sont de niveaux équivalents.

Peu de candidats ayant effectué tout ou partie de leurs études à Paris prennent la peine de justifier leur préférence du campus parisien proposé par l'INSP, avec des arguments de fond. C'est ainsi que certains rejettent tout autre lieu d'affectation que Paris au motif qu'ils se sentent bien dans la capitale et y possèdent leurs repères "affectifs". Les membres de la commission ont parfois eu quelques doutes sur leurs motivations réelles d'intégrer une prépa Talents et, surtout, sur leur compréhension de ce que signifie "exercer dans un service public" qui exige d'être à la disposition de l'administration. Ce constat est encore plus décevant lorsqu'il s'agit de candidats souhaitant embrasser une carrière diplomatique ou préfectorale.

Par ailleurs, certains candidats expliquent leur préférence parisienne par la nécessité d'achever ou de valider leur Master 2 ou par la volonté de poursuivre des cours de langues rares. Ils ont ainsi conduit explicitement les membres de la commission à se poser la question de savoir si le rythme d'une prépa Talents et les capacités du candidat sont compatibles avec des projets multiples.

Enfin, il apparaît clairement que l'offre d'un logement et de moyens matériels constitue, pour la grande majorité des candidats, un élément déterminant dans leur choix en faveur des classes préparatoires talents de l'INSP-INET.

Conseils aux candidats

Beaucoup a été dit au cours de ce rapport sur les attendus de la commission. Il est nécessaire pour les candidats de s'en inspirer dès l'étape du dossier. La commission a toujours préféré, dans l'échange, un candidat ouvert, naturel et argumentant à un candidat surcontrôlant son propos, standardisé et pouvant malgré tout avoir des jugements à l'emporte-pièce. Quel que soit le parcours antérieur, les ruptures éventuelles ou les manques supposés ne doivent pas être considérés comme des obstacles, à condition toutefois de pouvoir en expliquer les tenants, aboutissants et apports.

Sur le fond, les candidats doivent approfondir leurs connaissances des grands sujets d'actualité et des enjeux des politiques publiques mais aussi de l'organisation des pouvoirs publics. Encore une fois, la commission teste la capacité à raisonner. Le cheminement de pensée, à condition que celle-ci soit personnelle, compte davantage que le résultat final. De nombreuses ressources existent et doivent permettre aux candidats de se documenter. Cet effort permet non seulement d'identifier des problématiques mais aussi de se forger un jugement. En revanche, il est toujours préférable d'admettre ne pas connaître un sujet plutôt que d'essayer d'en parler sans le début du commencement d'une idée de l'objet réel de la conversation.

Il convient également de connaître avec précision les matières et les grandes lignes des programmes des différents concours présentés : cela témoigne d'une motivation réelle et, le cas échéant, d'une correcte représentation des efforts à produire.

Enfin, les futurs candidats peuvent utilement échanger avec différents hauts fonctionnaires d'État ou territoriaux pour s'imprégner de la réalité des enjeux, du contenu des missions et de la posture d'un cadre de la fonction publique. Les futurs candidats sont fortement encouragés à consulter les webinaires, qui constituent une ressource utile et accessible pour mieux cerner les attendus de l'oral d'admission ainsi que les apports de la préparation.

Les membres de la commission souhaitent bon courage aux candidats qui s'engagent dans une voie professionnelle riche, source de grandes satisfactions et au service de l'intérêt général.